



ARRÊTÉ DU BOURGMESTRE : KERMESSE DE LA PENTECÔTE DU 23 AU 26 MAI 2026

Le Bourgmestre,

Considérant que la kermesse annuelle sera organisée dans la Ville de Saint-Hubert du 23 au 26 mai 2026 ;

Considérant qu'une portion de voirie est occupée par des métiers de forains ;

Considérant que ce genre de manifestation ne peut se dérouler qu'en des endroits réservés aux piétons et que des mesures de sécurité doivent être arrêtées;

Vu la réunion de sécurité qui s'est tenue le 21 avril où l'aspect mobilité a été évoqué ;

Vu les art.135, par.2 et 133, al.2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975;

Vu les lois coordonnées des 14 et 16 mars 1968 sur la police de la circulation routière;

ARRETE

Article 1 : le mercredi 20 mai de 15h00 à 17h00

Fermeture de l'avenue des Chasseurs Ardennais, entre le rond-point et le carrefour de l'entrée du magasin Carrefour.

Une déviation pour les 3,5 tonnes sera mise en place par la rue Saint-Michel.

Article 2 : du mercredi 20 mai 15h00 au vendredi 22 mai 18h00

L'avenue des Chasseurs Ardennais sera en sens unique depuis le rond-point.

Article 2 : du mercredi 20 mai à 08h00 au mercredi 27 mai à 12h00

-Stationnement interdit place du Fays, devant les bâtiments dits RTG, place de la Gendarmerie et rue Pré des Moines. De la rubalise police sera placée entre les

Service traitant:

PLANU

BILAS Angélique

Email : angelique.bilas@saint-hubert.be

Site : www.saint-hubert.be

panneaux de stationnement à la rue pré des moines.

Article 3 : du vendredi 22 mai 18h00 au samedi 23 07h00 et du samedi 15h00 au lundi 22h00

-Interdiction de circuler sur l'avenue des Chasseurs Ardennais, entre le rond-point et le carrefour de l'entrée du magasin Carrefour. Des blocs de béton seront placés au niveau du rond point.

-Un feu rouge sera placé au niveau de la rue des Chasseurs Ardennais pour tourner par le côté de chez Johan Pierret. A la demande du garage Pierret, des barrières Nadar seront placées tout le long du mur pour le sécuriser.

-Un autre feu rouge sera placé au coin du Carrefour Market au niveau du parking principal.

-Les rues Pré des Moines et de Marche sera mise en sens interdit depuis le Carrefour Market sauf pour les bus TEC.

-Le stationnement sur la partie communale du parking du DEMA sera exclusivement réservé aux clients de cet établissement commercial.

-La vitesse sera limitée à 30 dans les différentes rues du périmètre de la kermesse : rues de la Converserie, de la Fontaine, place du Marché, rue Saint-Michel. Un ralentisseur sera placé au niveau de la rue de la Converserie.

Article 4 : le samedi 23 mai à partir de 14h00 (fermeture uniquement pendant le passage du cortège)

Circulation interdite rue de la Glacière (depuis l'entrée du Home) et rue du Mont. 2 agents de police seront présents pour encadrer le cortège.

Article 5 : le samedi 23 mai à partir de 15h00 (fermeture uniquement pendant le passage du cortège)

Circulation interdite rue de la Fontaine et place du Marché. 2 agents de police seront présents pour encadrer le cortège.

Article 6 :

Il est interdit de se balader avec des contenants boissons en verre (bouteilles) sur le site de la kermesse.

Article 7 :

Les infractions au présent seront punies de peines de simple police.

Fait à Saint-Hubert, le 05/05/2026

Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS



Service traitant:

PLANU

BILAS Angélique

Email : angelique.bilas@saint-hubert.be

Site : www.saint-hubert.be